Les services de la vie étudiante
CROUS de Créteil
• Seine-Saint-Denis
• Val-de-Marne
• Seine-et-Marne

Créteil, le 17 novembre 2009

Le Directeur du CROUS de l'académie de Créteil

A

Monsieur Damien AZA-VALLINA
Président de l'association CR@NS

Objet : offre internet dans les résidences du campus de Cachan

Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous rappeler, car malheureusement il semble que cela soit nécessaire, les contours du projet « Internet dans les chambres étudiantes » mis en place par le CROUS de Créteil lors de cette rentrée, et d'appeler votre attention sur un certain nombre de comportements de votre association qu'il ne m'est plus possible de tolérer.

Il n'est pas question, que cela soit précisé ici une fois encore, de remettre en cause le travail, le sens de l'initiative et les compétences des membres de votre association. J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de souligner ce travail, et je maintiens qu'il n'a jamais été dans mon intention de nuire aux intérêts de votre association ni de ses membres.

Nous travaillons depuis plusieurs années à construire une offre et un réseau plus conformes, techniquement et juridiquement, aux missions de notre établissement et aux attentes de nos usagers. Le CROUS de Créteil, dans la continuité de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information, a mené à terme les différentes phases de son projet (passation d'un marché public, détermination de tarifs académiques, fiabilisation de la séparation entre flux d'internet public et internet de type RENATER etc...) qui débouche, en cette rentrée, sur la mise en place d'un dispositif définitif. Il s'agit de proposer aux étudiants logés qui le souhaitent, dans un certain nombre de résidences, une offre de fourniture d'accès internet à des tarifs très modestes.

Cette mise en place suppose une reprise et une sécurisation du réseau, et donc une intégration du site de Cachan dans le « droit commun » en vigueur pour tous les étudiants de l'académie, qu'il s'agisse des services offerts ou de la tarification desdits services.

Afin de ménager une transition qui protège les étudiants logés tout en respectant le travail mené par votre association, nous nous sommes rencontrés le 8 octobre dernier afin d'envisager les modalités d'un passage d'une exploitation par le CRANS à une propriété et une gestion de l'offre par le CROUS, en ménageant un espace de travail à votre association en aval de notre réseau. Aussi, je fus fort étonné de découvrir, à la suite d'une réunion de travail qui s'est tenue le 22 octobre dernier en présence de mes collaborateurs, que vous aviez, au mépris de vos propres engagements et en dehors de tout cadre légal, lancé une campagne d'adhésions comprenant une offre internet auprès des étudiants logés dans les résidences du CROUS de Créteil sur le campus.

Vous ne pouviez alors ignorer que vous preniez la responsabilité de mettre à bas les fondations des discussions engagées jusque là. Il n'est peut-être pas inutile de préciser que vous avez pris soin de lancer cette offre très rapidement, sans en prévenir vos partenaires, et à des tarifs très inférieurs à votre cotisation habituelle et légèrement inférieurs aux tarifs académiques proposés par le CROUS de Créteil.

Il est de ma responsabilité de vous rappeler que ces agissements vous placent dans l'illégalité la plus complète. Ainsi que je vous l'ai précisé au téléphone, votre association a pris le risque de gérer de fait un dispositif installé sur le domaine public et d'offrir, à titre onéreux, un service d'accès à l'internet au sein même de l'espace public sans en avoir reçu l'autorisation du CROUS de Créteil (régime d'occupation du domaine public) et en pratiquant des tarifs non validés par son Conseil d'Administration. D'une certaine manière vous avez abusé de votre position pour faire souscrire à des étudiants mal informés une offre que vous saviez illégale, et qui plus est à titre onéreux.

C'est la raison pour laquelle je vous mets en demeure de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, la liste des étudiants logés ayant souscrit à l'offre d'adhésion proposée indûment par votre association (ainsi que les montants des sommes versées), afin que nous puissions à notre tour ne pas les pénaliser en déployant notre offre académique, considérant qu'ils ont été victimes, en quelque sorte, d'une offre que vous n'étiez pas en droit de proposer. Je vous rappelle, pour la bonne forme, que si le matériel actif situé dans certains des bâtiments du CROUS, sans autorisation ni réel suivi, vous appartient, il n'en est pas de même pour la partie finale de l'infrastructure (jusque dans les chambres), et qu'en tout état de cause les bâtiments ainsi que leurs abords appartiennent au CROUS de Créteil.

Par ailleurs, et ainsi que je vous l'ai précisé à plusieurs reprises, il ne m'est plus possible d'accepter que vous évoluiez plus longtemps, à votre gré et hors de tout contrôle, dans les bâtiments appartenant au CROUS de Créteil sur le campus de Cachan au mépris des règles de sécurité les plus élémentaires, notamment dans des locaux techniques abritant des installations de haute tension ou encore sur les toits terrasse de nos bâtiments. Aussi, à partir de ce jour, j'ai donné la consigne explicite à mes collaborateurs que toutes les interventions sur des équipements situés dans nos locaux fassent l'objet d'une demande d'intervention préalable auprès du Directeur d'Unité de Gestion M. Christophe LEBAILLY. Cette procédure constitue, aujourd'hui, le seul moyen de rétablir un contrôle a minima sur la sécurité des biens et des personnes dans ces bâtiments.

Sachez pour conclure que je regrette très vivement cette situation et que, malgré vos agissements récents, je maintiens la position qui a été, de manière explicite et constante, celle du CROUS de l'académie de Créteil depuis plusieurs années maintenant. Je maintiens d'une part les objectifs généraux de ce projet, à savoir fournir, dans des conditions juridiquement acceptables et financièrement intéressantes, un accès internet aux étudiants logés par mon établissement. Je maintiens d'autre part l'offre qui vous avait été faite, à savoir une possibilité de rachat par le CROUS de Créteil du matériel actif acquis par votre association au cours des dernières années, et la possibilité laissée à vos adhérents d'offrir un certain nombre de services connexes aux étudiants logés, en aval de l'offre et du réseau CROUS. Ces éléments posés, mes équipes prendront contact avec vous dans les jours qui viennent afin de convenir d'une date de réunion au cours de laquelle nous étudierons les moyens d'un retour à une situation enfin normale et apaisée sur le campus de Cachan.

Vous comprendrez bien que l'heure n'est plus aux manœuvres dilatoires et qu'il nous faut aboutir dans des délais extrêmement brefs. Aussi, il serait de bonne pratique que vous puissiez, au cours de cette réunion, nous transmettre la liste complète des étudiants logés ayant souscrit une adhésion à votre association, ainsi que le montant certifié par vos soins des cotisations réglées.

Je vous fais grâce de l'énumération des multiples réunions que nous avons tenues ensemble ainsi que des courriers échangés à ce sujet et je regrette que vos récentes initiatives mettent en péril l'accord que nous étions en passe de conclure, accord qui permettait de pérenniser un service légitime au bénéfice des étudiants logés et de sauvegarder l'activité de votre association. J'espère que nous trouverons une solution qui évite la voie contentieuse et que le consensus auquel nous arriverons préservera les intérêts de tous, au premier rang desquels ceux des étudiants logés à Cachan.

Dans l'attente de vous voir, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Serge Pierron

Copie : Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Recteur de l'Académie de Créteil
Monsieur Jean-Yves MERINDOL, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan
Mme Carole MOINARD, Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur
Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Député-Maire de Cachan